

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Subvention d'équipement pour l'hôpital Valvert : soutien à l'aménagement et à l'implantation de deux centres médico-psychologiques (CMP) pour enfants et adolescents à Aubagne et à Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer une subvention d'investissement à l'hôpital Valvert pour un total de 359 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec l'hôpital Valvert selon le modèle joint au rapport,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame DEVESA ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**